

Compte rendu de la séance du 19 janvier 2017

Présents: Virginie GREMILLET, Christian CLAUDON, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMIN, Monique AMET, Hervé LAHAYE, Michel ULRICH, Dominique PREVOT, Jean-Paul JACQUOT, Jean FOUCHÉ, Anne-Marie FREUDENBERGER

Absents excusés avec procuration: Joël FLUCK par Christian CLAUDON, Christine PIERSON par Jean-Paul JACQUOT

Absents excusés: Michel VILLAUMÉ

Secrétaire(s) de la séance: Monique AMET

Ordre du jour:

- Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges : mise en conformité des statuts / défense de la ligne ferroviaire Epinal - Saint-Dié
- Fixation des prix 2017: Concessions du cimetière, eau potable, location du Rendez-vous des Villageois
- Validation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)
- Validation de la convention eau potable avec Deycimont
- Cessions de l'ancien matériel des pompiers
- SIVOSS : approbation du retrait de 5 communes
- Recrutement et rémunération des agents recenseurs
- Affaires et communications diverses

Délibérations du conseil:

CCB2V: MISE EN CONFORMITE DES STATUTS

Par délibération du 18 janvier 2017, la communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges (CCB2V) a approuvé les nouveaux statuts prenant en compte la modification du périmètre de la communauté de communes au 1er janvier 2017 et les nouvelles dispositions du CGCT (article I5217-16) issues de la loi NOTRe.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, les nouveaux statuts doivent recueillir l'approbation des communes à la majorité qualifiée dans le délai de 3 mois suivant la notification aux communes.

Le Conseil municipal APPROUVE les nouveaux statuts de la communauté de commune ci-annexés.

CCB2V: DEFENSE DE LA LIGNE FERROVIAIRE EPINAL - SAINT DIE

Le Conseil Municipal de Lépages-sur-Vologne soutient le Président de la CCB2V dans sa démarche de défense du maintien de la ligne ferroviaire Epinal - Saint-Dié.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette démarche.

FIXATION DES PRIX 2017: CONCESSIONS DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter pour l'année 2017, les redevances concessions.

Le Conseil Municipal APPROUVE cette démarche.

FIXATION DES PRIX 2017: EAU POTABLE

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter de 0,05 cts le prix de l'eau potable pour la tranche de 0 à 500 M3. De ce fait, le prix du m3 passe de 0,70 cts à 0,75 cts.

Rappel des prix 2017 :	0 à 500M3	= 0,75 cts
	501 à 1 000M3	= 0,61 cts
	> à 1 000M3	= 0,51 cts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE ces tarifs.

FIXATION DES PRIX 2017: LOCATION DU RENDEZ-VOUS DES VILLAGEOIS

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la location du Rendez-Vous des Villageois pour l'année 2017.

Le Conseil approuve cette démarche.

Adoptée à l'unanimité.

VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS)

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le RPQS 2015 relatif à l'eau potable.

VALIDATION DE LA CONVENTION EAU POTABLE AVEC DEYCIMONT

Une interconnexion du réseau d'alimentation en eau potable existe entre les communes de Deycimont et Lépanges-sur-Vologne. Une convention entre les communes doit être établie fixant les droits et les obligations de des deux partie et les deux tarifs à appliquer. La convention à une durée de 9 ans à compter **du 1er Janvier 2017**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents donne pouvoir au Maire, et à signer la dite convention.

CESSION DE L'ANCIEN MATERIEL DES POMPIERS

La Commune est propriétaire de 2 moto pompes, qui ont assuré la défense incendie en leur temps. Cet équipement est devenu obsolète. Le Conseil Municipal a décidé de le céder à titre gracieux à l'Association Vosgienne de Sauvegarde du Patrimoine des Sapeurs Pompiers dont le Président est M. Patrick AIMÉ.

Accord à l'unanimité.

SIVOSS: APPROBATION DU RETRAIT DE 5 COMMUNES

Madame le Maire expose à l'Assemblée que pour que la compétence Piscine puisse revenir à la CCB2V, les communes membres doivent appartenir au périmètre de la CCB2V.

Or, les Communes de Biffontaine, La Chapelle devant Bruyères, les Poulières, Granges-Aumontzey et Saint Hélène ne font pas partie de la CCB2V, elles doivent quitter le syndicat.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE le retrait des Communes de BIFFONTAINE, LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES, LES POULIERES, GRANGES-AUMONTZEY et SAINT HELENE.

Adoptée à l'unanimité.

RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre de la réalisation de l'enquête de recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2017, orchestrée par l'INSEE, la commune recevra une dotation s'élevant à 1934 euros pour préparer et réaliser cette enquête.

Le Conseil Municipal a décidé de répartir équitablement ce montant entre les 2 agents recenseurs recrutés, soit 967 euros chacun.

Les agents recenseurs sont :

MME GIRAULT Marianne
MME COURVOISIER Anne-Lise.

Accord à l'unanimité.

VENTE MATERIEL COMMUNAL

Cette délibération annule et remplace celle du 18/11/2016.

La Commune est propriétaire d'une grue qui s'installe sur un tracteur. Ce matériel était obsolète et non utilisable. Le Conseil Municipal décide de vendre en l'état pour pièce cette grue à M. STEPHAN Francky pour un montant s'élevant à 150 €.

La Commune se dégage de toute responsabilité.

Accord à l'unanimité.

TRAVAUX PARKING RUE DE L'EGLISE

Suite à un affaissement de terrain, une partie d'un mur de soutènement s'est affondré.

Afin de remédier à ce désagrément, le Conseil Municipal a décidé de retenir la proposition de travaux de l'entreprise Nourdin Frères pour un montant de 22 000.- € HT.

2 devis présentés :

- NOURDIN Frères :	22 000€ HT
- MANGEOLLE - PAYSAGE VOSGIEN :	34 430€ HT.

Accord à la majorité (1 abstention, 2 contre)

Affaires et informations diverses

- Courrier des douanes:

Madame le Maire donne lecture de celui-ci: Astrid Shwaederle souhaite arrêter son activité. Le service des douanes demande si la commune aurait connaissance d'un éventuel repreneur. Madame le Maire rappelle que le bureau de tabac a le service point poste. Si aucun autre commerçant n'est intéressé pour accueillir ce point poste, la commune envisage de le reprendre à son compte afin de conserver ce service de proximité.

- Courrier au SRPI:

Le SRPI a reçu un courrier de l'inspection académique daté du 09/12/2016 qui constate la diminution des effectifs dans les années à venir. Prochainement, une réunion avec l'Inspectrice de l'Education Nationale aura lieu.

- Francky STEPHAN:

L'agent a demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle pour une durée de 19 mois à compter du 01/02/2017. Le poste ne peut être vacant car il peut réintégrer son poste à tout moment en prévenant 3 mois avant la date de réintégration.

- Association Animation et Aides aux Aînés de Lépages sur Vologne, Deycimont et Prey:

André CLAUDEL, président de celle-ci a adressé un courrier précisant qu'elle était dissoute à la date du 31/12/2016. Madame le Maire, au nom de tous les conseillers, remercie toutes les personnes bénévoles qui ont oeuvré depuis sa création en 1946 (Repas colis, mis à l'honneur des nonagénaires)

- Affouages:

Pas encore commencé

- Elections 2017:

23 avril 2017 et 7 mai 2017: élections présidentielles

11 juin 2017 et 18 juin 2017: élections législatives

Inscription sur la liste électorale: 76 radiés et 628 inscrits dont 42 nouveaux

- 28 janvier 2017:

Voeux du Maire à l'école primaire à 17H30

- 70 ans et plus:

Distribution des chocolats et du champagne

- Bulletin n°21:

Distribution avant les voeux